



## INFORMATION A L'ATTENTION DES USAGERS

Sorigny, le 17 décembre 2020

### **OBJET : Facturation assainissement 2020**

La facture afférente au service d'assainissement 2020 va bientôt vous parvenir, si ce n'est déjà fait.

Cette année, en raison d'un imprévu technique, vous n'avez été destinataire que d'une facture annuelle globale comprenant votre consommation et votre abonnement, ce pour quoi nous vous présentons nos excuses.

Le règlement de votre facture peut être effectué selon les modalités suivantes :

- **Par règlement en numéraire** à la caisse du comptable chargé du recouvrement : dans ce cas, veuillez rapporter votre avis en venant payer. Un reçu vous sera remis.
- **Par chèque bancaire ou postal** adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre à votre chèque le talon à découper, sans le coller ni l'agrafer.
- **Par virement bancaire** sur le compte de la Banque de France suivant :  
IBAN : FR30 3000 1008 39D3 7900 0000 064  
BIC : BDFEFRPPCCT  
Merci de noter la référence de votre facture en objet du virement.

En raison du contexte, nous vous rappelons qu'en cas de difficultés financières, vous avez la possibilité de demander un échelonnement auprès du Trésor Public.

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Villaines-les-Rochers peut également vous apporter de l'aide. Il convient pour cela de prendre rendez-vous auprès de la Mairie.

Nous vous assurons que la facturation semestrielle sera à nouveau mise en application pour 2021.

Conscients des désagréments engendrés, nous vous remercions vivement pour votre compréhension et restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Le Maire,  
Marie-Annette BERGEOT

Le Président,  
Eric LOIZON